



Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI  
6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> étages immeuble Woodin Center  
Avenue Noguès, Plateau  
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire  
Téléphone : 20 22 57 53  
Fax : 20 21 42 97

# Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Assainissement »

Rapport d'audit financier  
Exercice 2015

Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015  
Rapport d'audit financier  
Ce rapport contient 17 pages



Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI  
6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> étages immeuble Woodin Center  
Avenue Noguès, Plateau  
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire  
Téléphone : 20 22 57 53  
Fax : 20 21 42 97

**Secrétariat Technique du Contrat de  
Désendettement et de Développement (ST-C2D)**

Complexe Hôtelier Ivoire Palm Club  
Bâtiment 7 - bureaux n°3  
Boulevard Latrille, Abidjan,  
Code postal : 01 BP 1533 Abidjan 01 C2D

*A l'attention de Madame la Coordinatrice*

Madame,

En exécution de la mission d'audit des projets du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), nous vous présentons ci-après, notre rapport relatif au projet « Assainissement » pour l'exercice 2015.

Les états financiers du projet sont constitués des éléments suivants :

- Un état des dépenses des périodes concernées par catégorie et par composante ;
- Une situation de trésorerie, indiquant les encaisses et soldes bancaires du projet (état de position de la trésorerie) ;
- Un état des actifs et des équipements détenus par le projet sur l'exercice 2015.

**Responsabilité de la préparation des états financiers**

La Cellule de suivi du Projet (CSP) est responsable de la préparation sincère des états financiers et des notes annexes, en conformité avec les principes du système comptable en vigueur dans l'espace OHADA. Cette responsabilité couvre également la conception, la mise en place et le maintien de procédures de contrôle interne, permettant de garantir que la sincérité et la présentation des états financiers ne sont pas entachées par des anomalies significatives provenant d'erreurs ou de cas de fraude.



## Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Assainissement »

Rapport d'audit financier

Période 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit pour le secteur public « International Public Sector Accounting Standards » (IPSAS) de « l'International Public Sector Accounting Standards Board » (IPSASB). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie, et que nous planifions et réalisons l'audit, de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures, en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le risque de fraude, en application de la norme ISA 240. Il prend également en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues, et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous avons également, dans le cadre de notre mandat, à réaliser les procédures convenues suivantes :

#### *a) Procédures des passations de marchés*

S'assurer que les biens et prestations requis pour le projet, et qui doivent être financés par le C2D, sont acquis conformément au code des Marchés Publics en Côte d'Ivoire.

#### *b) Compte bancaire dédié*

- Vérifier les mouvements de fonds sur le compte bancaire dédié, ouvert dans les livres de l'Agence Comptable Centrale des Dépôts (ACCD), au nom de la CSP ;
- Chercher à établir si les transactions financières effectuées, sont conformes à la période auditée, de même que les soldes à la fin de chacune des périodes sont admissibles et corrects.



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Assainissement »

Rapport d'audit financier

Période 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015

*c) Dépenses engagées dans le cadre du projet et correspondant à la période auditée*

- S'assurer que les fonds reçus dans le cadre du projet suite à des décaissements, ont été dépensés conformément au budget approuvé et au Plan d'Activités Annuel en vigueur au moment où les dépenses ont été effectuées, dans le respect des dispositions de l'accord de subvention.
- S'assurer également que ces dépenses correspondent à la période auditée.

*d) Système de contrôle interne*

Evaluer l'adéquation et l'efficacité du système de comptabilité et de contrôle interne dans son ensemble, en matière de contrôle des dépenses à tous les niveaux du programme et des autres transactions financières, notamment en ce qui concerne l'adéquation et l'efficacité des contrôles relatifs aux transactions en espèces.

*e) Protection des actifs*

S'assurer que la CSP a mis en place des mécanismes de suivi et de protection des actifs acquis avec les fonds du C2D, et les a utilisés aux fins prévues. Vérifier qu'un registre des actifs existe. Les droits de propriété ou les droits des bénéficiaires associés sont établis.

*f) Exécution physique*

S'assurer que les activités opérationnelles du projet sont effectivement réalisées, en conformité avec le cahier des charges.

Les principales conclusions issues de nos travaux, sont les suivantes :

**1 Opinion sur les états financiers du projet**

Nous sommes d'avis que les états financiers présentés au titre de la mise en œuvre du projet dénommé « Assainissement », donnent une image fidèle des ressources et emplois du projet pendant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015, conformément aux règles et méthodes comptables adoptées, et que les dépenses ont été employées aux fins pour lesquelles elles étaient prévues, conformément aux accords de financement conclus.



## 2 Résultats des procédures convenues

### *a) Procédures des passations de marchés*

Nos diligences relatives aux procédures des passations de marchés n'ont pas relevé d'anomalie.

### *b) Compte bancaire dédié*

Les mouvements de fonds sur le compte bancaire dédié N°10358400003, ouvert dans les livres de l'Agence Comptable Centrale des dépôts (ACCD), au nom du projet « Assainissement », correspondent à la période auditée et font apparaître un solde créditeur de 766 356 889 francs CFA au 31 décembre 2015.

### *c) Dépenses engagées dans le cadre du projet et correspondant à la période auditée*

Nous confirmons que les fonds reçus dans le cadre du projet, ont été dépensés conformément au budget approuvé et au Plan d'Activités Annuel en vigueur, et dans le respect des dispositions de l'accord de subvention.

Nous confirmons également que les dépenses correspondent à la période auditée.

### *d) Système de contrôle interne*

Notre évaluation relative au système de contrôle interne fait l'objet d'un rapport séparé.

### *e) Protection des actifs*

Lors de nos travaux, nous avons constaté que des actifs ont été acquis avec les fonds de la subvention, pour un montant total de 20 850 000 francs CFA.

### *f) Exécution physique*

Nos diligences relatives à l'exécution physique nous permettent d'attester que, les travaux de remplacement de la cheminée d'équilibre de Port-Bouët ont été effectués conformément au cahier de charges validé entre les parties, et ont été réceptionnés en date du 28 avril 2016.



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Assainissement »

Rapport d'audit financier

Période 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015

De même, les missions A et B du plan directeur ont été validées. Toutefois, nous constatons au niveau de la mission B qu'il reste à finaliser par le prestataire, des inspections télévisuelles du réseau. En raison des moyens logistiques insuffisants du prestataire, ces visites n'avaient pu être réalisées.

Il apparaît également que les missions C et D sont en cours d'exécution.

Abidjan, le 30 juin 2016

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI

  
Franck Nangbo  
*Expert-Comptable Diplômé*  
*Directeur associé*

  
**Marcel Kopoin**  
*Associé*



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Assainissement »

Rapport d'audit financier

Période 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015

## Sommaire

	Pages
1 Contexte et objectif de la mission .....	8
2 Volet audit des comptes du projet .....	11
3 Volet revue des passations de marchés .....	14
4 Volet analyse de l'exécution physique .....	15



## **1 Contexte et objectif de la mission**

### **1.1 Contexte de la mission**

La Côte d'Ivoire, après avoir obtenu le point de décision en 2009, a atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) le 26 juin 2012. La réalisation de ce résultat a nécessité la mise en œuvre par le Gouvernement, d'importantes mesures visant essentiellement la stabilité du cadre macroéconomique et des finances publiques, l'assainissement des secteurs clés de l'économie, l'amélioration de la gouvernance, de l'environnement des affaires et de la compétitivité de l'économie, la bonne gouvernance des secteurs du café-cacao, de l'énergie et la modernisation de l'administration publique.

L'atteinte du point d'achèvement a permis à la Côte d'Ivoire de bénéficier d'un allègement substantiel de sa dette extérieure d'un montant de 4 090 milliards de francs CFA, sur un stock de 6 373,9 milliards de francs CFA, aussi bien de la part des organismes multilatéraux de financement, notamment le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale, que de la part des créanciers du Club de Paris.

Le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) est un volet spécifique de l'annulation de la dette extérieure vis-à-vis de la France, après l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTTE. Ainsi, le C2D est un mécanisme d'annulation des créances d'Aide Publique au Développement (APD), à travers un refinancement par dons, des échéances de la dette remboursée par la Côte d'Ivoire.

C'est dans ce cadre que l'Etat de Côte d'Ivoire et l'Etat français ont signé le 24 juillet 2012, à Paris, un accord bilatéral d'annulation de la dette ivoirienne auprès du Club de Paris. La signature de cet accord constitue l'une des retombées majeures de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTTE par notre pays. En effet, elle consacre une remise de dette sèche à la Côte d'Ivoire, d'un montant de 600 milliards de FCFA. A cela, s'ajoute un don à la Côte d'Ivoire d'un montant de 1 900 milliards de francs CFA, pour le financement des projets de développement et de réduction de la pauvreté, dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement. Le premier Contrat C2D a été signé le 1er décembre 2012 à Abidjan.

Le premier C2D est entré dans sa phase opérationnelle avec la création de trois (3) principaux organes, à savoir :

- Le Comité d'Orientation et de Suivi du C2D (COS-C2D), présidé par le Premier Ministre. Il a pour mission principale d'orienter la répartition des projets et programmes bénéficiant des ressources du C2D, en faveur de la lutte contre la pauvreté, de la croissance et de la bonne gouvernance ;





- Le Comité Technique Bilatéral du C2D (CTB-C2D), présidé par le Directeur de Cabinet du Premier Ministre. Il est chargé de la préparation et de la mise en œuvre des orientations définies par le COS-C2D ;
- Le Secrétariat Technique du C2D (ST-C2D), une structure permanente, placée auprès du Premier Ministre, ayant pour mission d'assister le COS-C2D et le CTB-C2D, dans l'exécution de leurs missions ; il assure également le suivi comptable, budgétaire et technique des projets et programmes du C2D.

Le présent rapport d'audit est relatif aux opérations exécutées dans le cadre du projet « Assainissement » pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 et fait suite à l'audit des périodes 2013 et 2014.

## 1.2 Objectifs de la mission et son déroulement

Il ressort des termes de référence que la mission de l'auditeur consiste à donner l'assurance à l'Etat français et à l'Etat ivoirien que les ressources allouées au titre du C2D, sont gérées conformément à la réglementation en vigueur en matière d'exécution de dépenses publiques, aux clauses des différentes Conventions d'Affectation et aux objectifs assignés.

A cet effet, le contrôle exercé par le Consultant s'étendra sur l'ensemble des dépenses financées par le C2D, à tous les niveaux de la chaîne d'exécution des dépenses (central, décentralisé) et pour les projets concernés. Les procédures convenues dans les termes de référence peuvent être résumées comme suit :

- Donner son opinion sur la situation financière générale du projet pour la période concernée définie dans le planning ;
- S'assurer que les procédures des passations de marchés ont été correctement exécutées ;
- S'assurer que l'état des dépenses correspond à ladite période ;
- Donner son opinion sur l'état de la position de trésorerie (encaisse et soldes bancaires des projets) ;
- Donner son opinion sur l'état des actifs et de l'équipement détenus par le projet à la période définie ;
- Effectuer une revue du contrôle interne ;
- S'assurer de l'exécution physique des travaux exécutés.

Nos travaux d'audit des comptes du projet « Assainissement » se sont déroulés en mai 2016, et ont porté sur l'ensemble des dépenses du projet. Le volet examen de l'exécution physique conduit avec notre Expert, a permis de participer à la



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Assainissement »

Rapport d'audit financier

Période 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015

réception définitive de la cheminée de Port-Bouët et de valider les travaux relatifs au plan directeur.

Nous avons dans le cadre de notre mission rencontré les structures impliquées dans ce projet :

- La Direction de l'Assainissement et du Drainage (DAD) au Ministère de la construction et de l'urbanisme ;
- L'Office Nationale de l'Assainissement et du Drainage (ONAD) ;
- Les bureaux d'études ALMADIUS (en charge de l'assistance technique à la maîtrise d'ouvrage) ;
- Le cabinet MERLIN (en charge de l'étude sur le schéma directeur de l'assainissement) ;
- La Direction de l'Assainissement de la SODECI.



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Assainissement »

Rapport d'audit financier

Période 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015

## 2 Volet audit des comptes du projet

Les états financiers du projet « Assainissement » se présentent comme suit au 31 décembre 2015 en FCFA :

TABLEAU DES EMPLOIS ET RESSOURCES					
Période: du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015					
EMPLOIS	Montants en FCFA	Notes	RESSOURCES	Montants en FCFA	Notes
Dépenses de la période	330 430 405		Solde d'ouverture au 01.01.2015	481 787 294	1
Dépenses opérationnelles	291 373 203	3	Banque	481 787 294	
Dépenses de fonctionnement	18 207 202	4			
Dépenses d'investissement	20 850 000	5	Fonds reçus du bailleur	615 000 000	2
Solde au 31.12.2015	766 356 889	6			
Banque	766 356 889				
Caisse	-				
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>1 096 787 294</b>		<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>1 096 787 294</b>	



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Assainissement »

Rapport d'audit financier

Période 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015

## Commentaires sur les états financiers au 31 décembre 2015

### Note 1

Les états de trésorerie du projet « Assainissement » présentent un solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2015, de 481,787 millions de francs CFA. Ce solde est corroboré par le relevé bancaire au 31 décembre 2015.

### Note 2

Ce poste enregistre les fonds virés sur le compte bancaire ACCD du projet, à partir du compte spécial C2D logé à la BCEAO. Le montant de 615 millions de francs CFA correspond à un virement portant date de valeur du 30 décembre 2015.

Nous avons reçu du chef de l'Agence Comptable Centrale du Trésor, les relevés bancaires permettant de confirmer les transactions sur le compte.

### Note 3

Les dépenses opérationnelles du projet s'élèvent à 291 373 203 francs CFA de janvier 2015 au 31 décembre 2015. Elles sont composées des éléments suivants :

- Paiement à la SODECI des situations N°1, 2, 3 et 4 relatifs aux travaux de modification de la tour d'équilibre de Port Bouet pour 223 499 963 francs CFA ;
- Paiement à ALMADIUS pour l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage (DAD) pour le District d'Abidjan pour 9 300 650 francs CFA ;
- Paiement au cabinet MERLIN de frais d'étude d'actualisation du schéma directeur d'assainissement, et de drainage + le Système d'Information Géotechnique (SIG) à Abidjan pour 58 572 590 francs CFA.

Nos diligences ont porté sur les contrôles suivants :

- Revue des contrats de services passés avec les différents prestataires ;
- Revue de la conformité des dépenses d'avec le budget de la période et le Plan Annuel d'Activités ;
- Revue des supports de paiements et des supports de livraison des biens et services.

Nos travaux n'ont pas montré d'anomalie.



## Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Assainissement »

Rapport d'audit financier

Période 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015

### Note 4

Les dépenses de fonctionnement du projet s'élèvent à 18 207 202 francs CFA sur l'exercice 2015. Elles comprennent principalement des indemnités versées au personnel de la Cellule de Suivi du Projet « Assainissement », et les frais d'organisation de la cérémonie de lancement de l'étude du schéma directeur d'assainissement.

Nos diligences ont porté sur l'analyse des documents suivants :

- L'arrêté 802 du 3 décembre 2013, portant fixation des salaires et indemnités du personnel de la CSP ;
- Les décrets de nomination du personnel de la CSP ;
- Les ordres de paiement ;
- Les relevés bancaires ;
- Etc.

L'exploitation des documents obtenus nous a permis de confirmer le montant des dépenses de fonctionnement, y compris les indemnités du personnel de la CSP.

### Note 5

Les dépenses d'investissement du projet s'élèvent à 28 850 000 francs CFA et comprennent les achats suivants :

- Un véhicule 4X4 Hyundai pour 17 000 000 francs CFA ;
- Un photocopieur Sharp pour 3 700 000 francs CFA ;
- Un appareil photo Sony pour 150 000 francs CFA.

Nos diligences permettent de confirmer que les achats sont correctement justifiés. Nous nous sommes également assurés que la carte grise du véhicule est au nom de la CSP.

### Note 6

Le projet « Assainissement » présente un solde de trésorerie créditeur de 766 356 889 francs CFA au 31 décembre 2015.

Nos diligences ont porté sur l'analyse des documents suivants :

- Réponse à la confirmation de solde adressée à l'Agence Comptable Centrale de Dépôt ;
- Les relevés bancaires ;
- Etc.

Nos travaux nous ont permis de confirmer le solde.

### 3 Volet revue des passations de marchés

Notre revue des passations de marchés couvre aussi bien les achats effectués sur la base d'appel d'offres, que les dépenses exécutées par consultations de fournisseurs.

Relativement aux appels d'offre, le projet n'a pas passé de nouveaux marchés depuis le premier audit sur les comptes clos le 31 décembre 2014. Par conséquent, nous nous sommes assurés de la poursuite des marchés conclus les exercices précédents et rappelés ci-après.

Descriptions des marchés	Nature	Dates de lancement de l'appel d'offres	Dates ANO de l'AFD	Date de signature du marché	Montant TTC du marché en KFCFA	Délais d'exécution
Actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement liquide et de Drainage avec mise en place d'un système d'information géographique pour le district d'Abidjan	Prestation Intellectuelle	2014	10/11/2014	26 /01/2015	1 562 084	32 mois
Appui à la CSP pour le suivi du SDAD	Prestation Intellectuelle	2014	27/06/2014	09 /05/ 2014	24 910	24 mois
Travaux de remplacement de la cheminée d'équilibre de Port Bouet par un système double ventouse	Travaux	2013	30/12/2013	05 /05/2014	324 524	4 mois
Suivi et contrôle des travaux par l'ONAD	Prestation Intellectuelle	2013	11/04/2014	8 /09/ 2014	21 494	4mois
Acquisition de véhicules pour la CSP-C2D (04)	Fournitures	2014	20/10/2014	23 /01/ 2015	17 000	1 mois

Relativement aux dépenses nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de consultations, notre revue n'a pas mis en évidence d'anomalie.

Nous avons également procédé à un suivi des insuffisances relevées dans le précédent audit. Pour mémoire, nous avons relevé une insuffisance relativement à l'absence de mise à jour du Plan de Passation de Marchés (PPM). Nous notons que la faiblesse a été corrigée, un PPM définitif a été émis, tenant compte d'une mise à jour des délais.

## 4 Volet analyse de l'exécution physique

Nos travaux relatifs à l'exécution physique des travaux du projet « Assainissement » ont porté sur :

- Le remplacement de la Tour d'équilibre de Port-Bouët par un système de double ventouse ;
- L'actualisation du schéma directeur d'assainissement liquide et de drainage avec mise en place d'un Système d'Information Géographique pour le district d'Abidjan.

### 4.1 Description des actions et diligences d'audit

#### 4.1.1 Tour d'équilibre de Port Bouët

La réhabilitation de la Tour d'équilibre de Port-Bouët fait partie des activités exécutées par le projet. Ces travaux de correction financés par les fonds du C2D, ont conduit à la réalisation des actions suivantes :

- La destruction de la Tour d'équilibre de 9,5 mètres de haut et de 7 mètres de diamètre, remplacée par un système de double ventouse à triple fonction ;
- Le raccordement de la conduite de refoulement de la station de Koumassi Digue vers l'Emissaire ;
- La pose d'une chambre de visite préfabriquée en acier inoxydable ;
- Le remplissage de la partie inférieure de l'ancienne tour en béton ;
- La construction d'un abri au niveau de la chambre de visite des ventouses et du dispositif de traitement d'air ;
- La démolition et l'évacuation des gravas ;
- La pose de la chambre de visite en acier inoxydable ;
- La remise en état de la clôture de la concession.

L'ouvrage avait été réceptionné le 20 février 2015 (réception provisoire), incluant une phase de test portant sur l'utilisation du charbon actif. Le 28 avril 2016, il a fait l'objet d'une réception définitive.

#### 4.1.2 Schéma directeur d'assainissement

Selon les termes de référence de cette activité, l'élaboration du schéma directeur répond aux objectifs suivants :

- L'identification des mesures nécessaires pour améliorer l'hygiène publique et préserver les milieux récepteurs environnants et principalement la lagune Ebrié ;
- L'identification des mesures nécessaires pour assurer une bonne évacuation des eaux pluviales urbaines ;
- Des propositions pour améliorer la gestion de l'assainissement pour les zones raccordées au réseau et celles qui ne sont pas raccordées, au réseau existants ;
- Une estimation des besoins financiers en matière d'assainissement pour Abidjan à l'horizon 2030 ;
- Une stratégie de développement organisationnelle pour répondre aux besoins d'un secteur d'assainissement offrant à sa clientèle un service de haute qualité ;
- Une vision de développement des infrastructures d'assainissement d'Abidjan jusqu'à l'horizon 2030.

Cette étude est supposée couvrir les quatre (4) grandes missions décrites ci-après :

a) *Mission A : Etablissement des données de base*

Il s'agit de collecte des données, d'enquêtes auprès des ménages, d'un état des lieux environnemental, des enquêtes auprès des industries polluantes et la conception d'un SIG.

b) *Mission B : Diagnostic de la situation existante*

Il s'agit de la reconnaissance et du diagnostic des réseaux, des visites des stations de pompage et de la station de prétraitement de Koumassi Digue, de campagne de mesure, de modélisation hydraulique et d'un diagnostic de fonctionnement.

c) *Mission C : Stratégie d'intervention et variantes*

Cette mission comprend l'établissement des scénarios d'aménagements, le comparatif des solutions envisagées, les études techniques et le programme de protection contre les inondations.

d) *Mission D : Etablissement du Schéma Directeur*

Sur la base de la solution retenue, il s'agira de l'établissement d'un programme de travail chiffré et hiérarchisé ; d'une étude socio-économique et financière ainsi que les travaux de sensibilisation des populations.



## 4.2 Diligences de l'auditeur et conclusions

Nous avons participé à la réception définitive des travaux de remplacement de la cheminée de Port-Bouët, en date du 28 avril 2016, en présence de la Direction de l'Assainissement et du Drainage (DAD), des bureaux d'études (ALMADIUS et le cabinet MERLIN) et de l'exploitant la SODECI.

Nous avons également analysé les différents rapports émis par les prestataires dans le cadre des missions A et B, les missions C et D n'étant pas achevés.

Nos diligences ont porté sur :

- Des entretiens avec les différentes parties prenantes au contrat ;
- L'analyse des procès verbaux de réunion ;
- La revue et l'analyse de la documentation technique ;
- L'analyse du contrat ;
- L'obtention et l'analyse des cahiers de charges ;
- La constatation physique des travaux réalisés.

Ces diligences permettent d'aboutir aux conclusions suivantes :

### 4.2.1 Travaux de remplacement de la cheminée d'équilibre de Port-Bouët

Les travaux de remplacement de la cheminée d'équilibre de Port-Bouët ont été effectués conformément au cahier de charges validé entre les parties et ont été réceptionnés en date du 28 avril 2016.

Nous avons également constaté lors de notre visite que les anomalies relevées lors de l'audit précédent ont été corrigées.

### 4.2.2 Schéma directeur de l'assainissement

Les missions A et B du plan directeur ont fait l'objet de rapports validés.

Toutefois, nous constatons au niveau de la mission B, qu'il reste à finaliser par le prestataire des inspections télévisuelles du réseau. En raison des moyens logistiques insuffisants du prestataires, ces visites n'avaient pu être réalisées.

Il apparaît également que les missions C et D sont en cours d'exécution.